COMMUNE D'AUSSONNE



EXTRAIT N° 45/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 28 Procurations: 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

M. BERNARDINI

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

M. JOUSSEAUME

	PROCURATIONS	
Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT

à

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE: M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - VIE ASSOCIATIVE - Convention de mise à disposition de locaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune dispose de 8 garages situés place du 8 mai 1945. Ces garages sont mis à la disposition des associations.

Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition continue d'être gratuite, la commune apportant ainsi son concours au développement de l'activité de ladite association.

Aussi, il convient de signer une convention qui a pour objet de régir les conditions de mise à disposition de locaux avec les associations concernées.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider les termes de la convention afin qu'il puisse la signer avec les associations concernées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- > De valider les termes de la convention annexée à la présente
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec les associations concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ